



# **Ville de MAMOUDZOU**

## **INSTALLATION DE CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES RACCORDEES AU RESEAU SUR LE PATRIMOINE BATI DE MAMOUDZOU**

### **Acte d'engagement**

Appel à projets visant à la délivrance d'autorisations d'occupation temporaire du domaine public passé conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et L.2122-20 du Code général de la propriété des personnes publiques.

## **SOMMAIRE**

Article 1 – Objet de l’acte d’engagement.....	3
1.1. Objet de l’appel à projet.....	3
1.2. Objet de l’acte d’engagement .....	4
Article 2 – Engagement du titulaire ou du groupement titulaire .....	4
Article 3 – Redevance.....	5
Article 4 – Signature de l’acte d’engagement .....	5

## **Article 1 – Objet de l’acte d’engagement**

### **1.1. Objet de l’appel à projet**

Cet acte d’engagement fait suite à l’appel à projets portant sur la réalisation de centrales photovoltaïques raccordées au réseau sur le patrimoine bâti dont la Commune de MAMOUDZOU est propriétaire.

A ce titre, les candidats retenus seront chargés de concevoir, réaliser, exploiter des centrales de production d’électricité photovoltaïque sur un ou plusieurs bâtiments et d’en assurer le financement.

La désignation des candidats retenus se fera bâtiment par bâtiment, les candidats pouvant soumettre leur candidature pour tous les bâtiments objets du présent appel à candidature ou seulement pour certains d’entre eux.

Il est précisé que tous les travaux nécessaires à la mise en place et au fonctionnement des installations sont à la charge des candidats, notamment la pose des zones annexes aux champs de capteurs, reprise d’étanchéité si nécessaire, ainsi que le recours aux prestataires intellectuels nécessaires à l’exécution de ces travaux (CSPS, contrôleur technique, constats d’huissiers...).

Le titulaire assurera à ses frais les fonctions d’étanchéité des surfaces de toiture des bâtiments.

En conséquence les candidats devront prévoir ces éléments dans leur plan de financement et ne pourront demander de participation financière autre que celles prévues dans le présent règlement.

Il n’est pas prévu la possibilité, pour les candidats, de conduire des travaux d’investigations préalables avant la délivrance de l’AOT, cette dernière prévoyant des dispositions résolutoires dans le cas où de tels travaux devraient être conduits.

En termes de préconisations électriques relatives aux installations photovoltaïques sur les toitures des bâtiments, les candidats ne prévoiront pas d’installation présentant une polarité du champ photovoltaïque à la terre.

Les candidats seront titulaires du contrat de revente d’électricité et seront seuls propriétaires des centrales photovoltaïques installées pendant la durée de l’occupation du domaine qui leur sera accordée.

Les candidats retenus solliciteront auprès de la Commune une Autorisation d’Occupation Temporaire (AOT) du domaine public constitutive de droits réels, d’une durée de 20 ans, conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et L2122-20 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ainsi que L.1311-5 à L1311-8 du Code général des collectivités territoriales, qui sera assortie d’une convention non détachable précisant les conditions d’exploitation des centrales photovoltaïques.

Le modèle de convention est joint en annexe 1 du règlement de la consultation.

Les candidats verseront à la Commune de MAMOUDZOU une redevance d'occupation dont ils proposeront le montant.

Les candidats retenus feront seuls leur affaire de l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation du projet et du respect des règles applicables en matière d'urbanisme, de fiscalité, et de droit de l'énergie, en tenant compte des caractéristiques des bâtiments qui sont soumis à des règles de sécurité et de garantie particulières.

La mise à disposition par la Commune de MAMOUDZOU de toitures dans le cadre du présent appel à projets ne préjuge pas de la position ultérieure de la Commune de MAMOUDZOU quant aux décisions qu'elle sera amenée à prendre pour autoriser la réalisation des projets, notamment pour ce qui concerne les suites données aux études d'impact, aux autorisations au titre de l'urbanisme, ou encore à leur raccordement.

La durée de l'AOT sera fixée par les candidats dans leur projet, sans que celle-ci ne puisse excéder une durée de 70 ans. Elle est fonction de la durée d'amortissement des investissements du projet.

En outre, à son terme, les installations devront pouvoir être démantelées à la charge du titulaire ou transférées en propriété.

Les bâtiments concernés par le présent appel à candidatures sont ceux rappelés à **l'annexe 2** du règlement de la consultation

Pour chacun de ces bâtiments, une fiche descriptive est jointe en **annexe 2** du règlement de la consultation.

## **1.2. Objet de l'acte d'engagement**

Cet acte d'engagement porte sur (Supprimer la mention inutile)

1. l'ensemble des bâtiments
2. le ou les bâtiments suivants :

### **Article 2 – Engagement du titulaire ou du groupement titulaire**

Après avoir pris connaissance du modèle d'AOT annexé au règlement de la consultation, et conformément à ses clauses,

le signataire

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

7

Électricité de Mayotte SAEM (Société Anonyme d'Économie Mixte)

BP 333 - 97600 Mamoudzou

engage la société ..... sur la base de son offre ;

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

l'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

à signer le modèle d'AOT pour le ou les bâtiments sur lesquels porte le présent acte d'engagement ainsi que sur le montant de la redevance proposée en son article 3.

Cet engagement vaut pour une durée de 180 jours à compter de la date à laquelle l'envoi des projets n'est plus possible.

### **Article 3 – Redevance**

Le montant de la redevance annuelle proposée est de :

..... Euros HT / m<sup>2</sup> de surface de toiture mise à disposition par an, hors l'indexation proposée dans le modèle d'AOT.

### **Article 4 – Signature de l'acte d'engagement**

**C1 – Signature de l'acte d'engagement par le titulaire individuel :**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**C2 – Signature de l'acte d'engagement en cas de groupement :**

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant :

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]*

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :  
(Cocher la case correspondante.)

conjoint                      OU                       solidaire

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :

*(Cocher la ou les cases correspondantes.)*

- pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures de l'AOT ;
- ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :

- donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures de l'AOT ;
- donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :  
*(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)*

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

